

Atelier Bocage

RENCONTRES DES ANIMATEURS BOIS ENERGIE – CIBE – 29-09-23



Fibois Bretagne



Pourquoi c'est moi qui vous parle de ce sujet ?

- Je suis bretonne
- Aile ne pouvait pas...
- Je travaille en contact avec les acteurs du monde agricole depuis 10 ans sur le sujet du bois énergie, sans toutefois accompagner les agriculteurs en direct : bois bûche, bois déchiqueté...
- Fibois a travaillé ponctuellement sur le bois d'œuvre à la ferme, usage du bois construction dans les bâtiments d'élevage...
- Depuis 5 ans avec CBQ+ j'accompagne des entreprises qui mobilisent du bois bocager pour en faire du combustible. Nous créons pour eux des outils spécifiques (contrat de prestation) et adaptons notre approche de l'accompagnement dans la certification PEFC...
- Depuis 3 ans nous échangeons avec l'AFAC-Agroforesterie, PEFC, l'AFA et les chambres d'agriculture pour faire avancer le sujet de la gestion durable du bocage du point de vue des entreprises qui y mobilisent du bois.

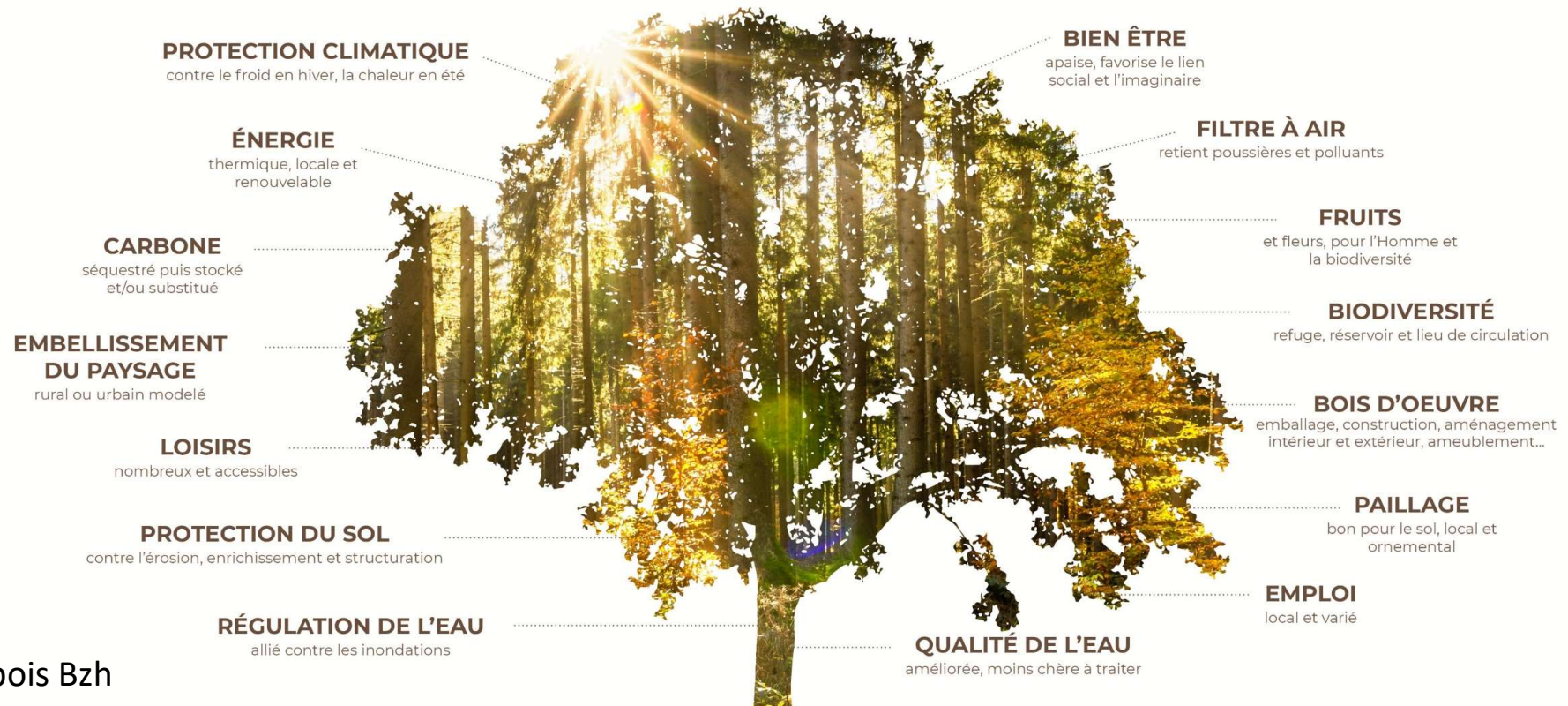
Sujets à discuter :

1. Pourquoi s'intéresse-t-on au bocage ?
2. Quelles spécificités de cette ressource et de sa récolte pour l'énergie ?
3. Référentiel PEFC (bois hors forêt) & « Label Haie » : quelles complémentarités ?
4. Etude ADEME/IGN de 2022 « Stocks de bois et de carbone dans les haies bocagères françaises »

<https://cibe.fr/documents/stocks-de-bois-de-carbone-haies-bocageres-francaises/>

Pourquoi s'intéresse-t-on au bocage ?

L'ARBRE, NOTRE ESSENTIEL



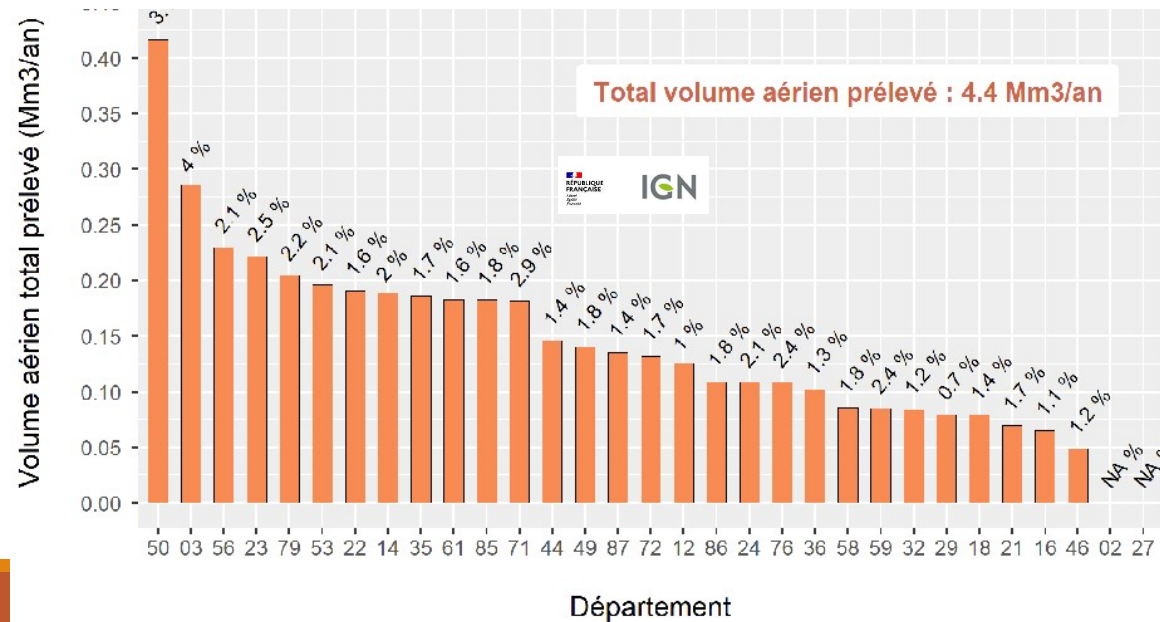
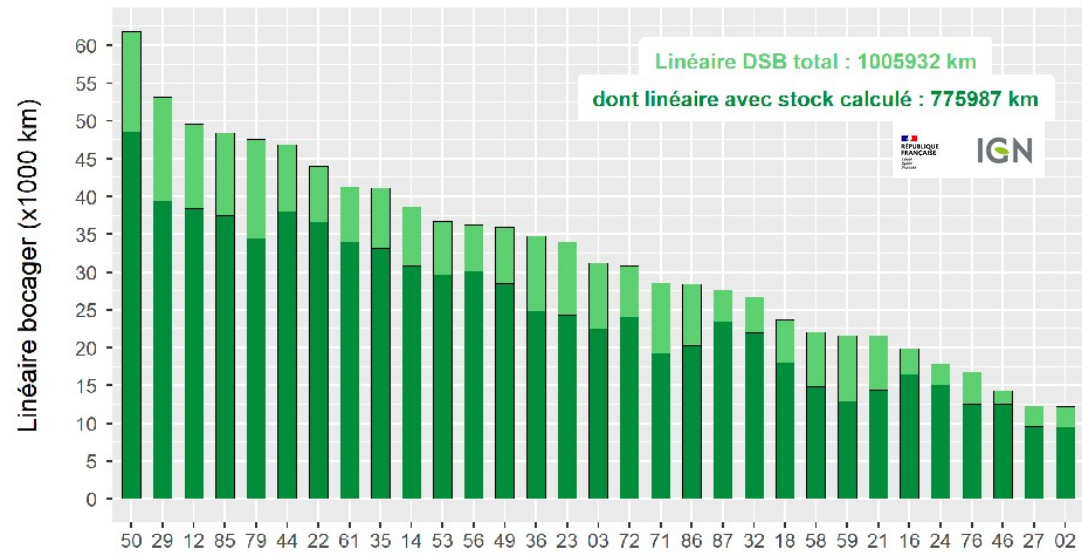
Stockage carbone

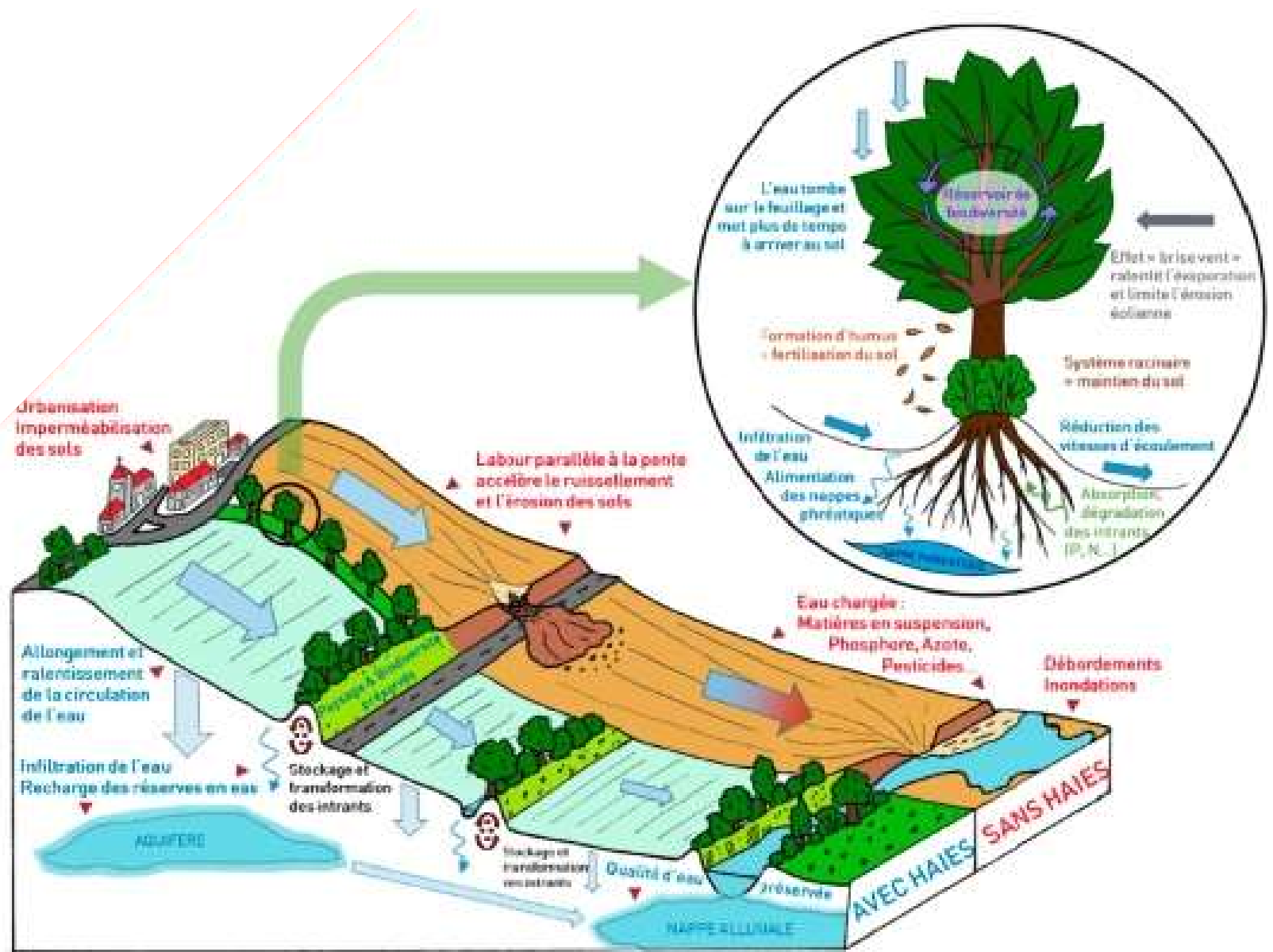
Estimation du potentiel –Etude IGN pour l’ADEME - 2022

- prélèvement de 2,3 MTMS/an tous usages
- 1 à 2% des stocks par an en moy selon les départements

Nouvel outil de suivi

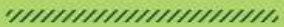
<https://cibe.fr/documents/stocks-de-bois-de-carbone-haies-bocageres-francaises/>





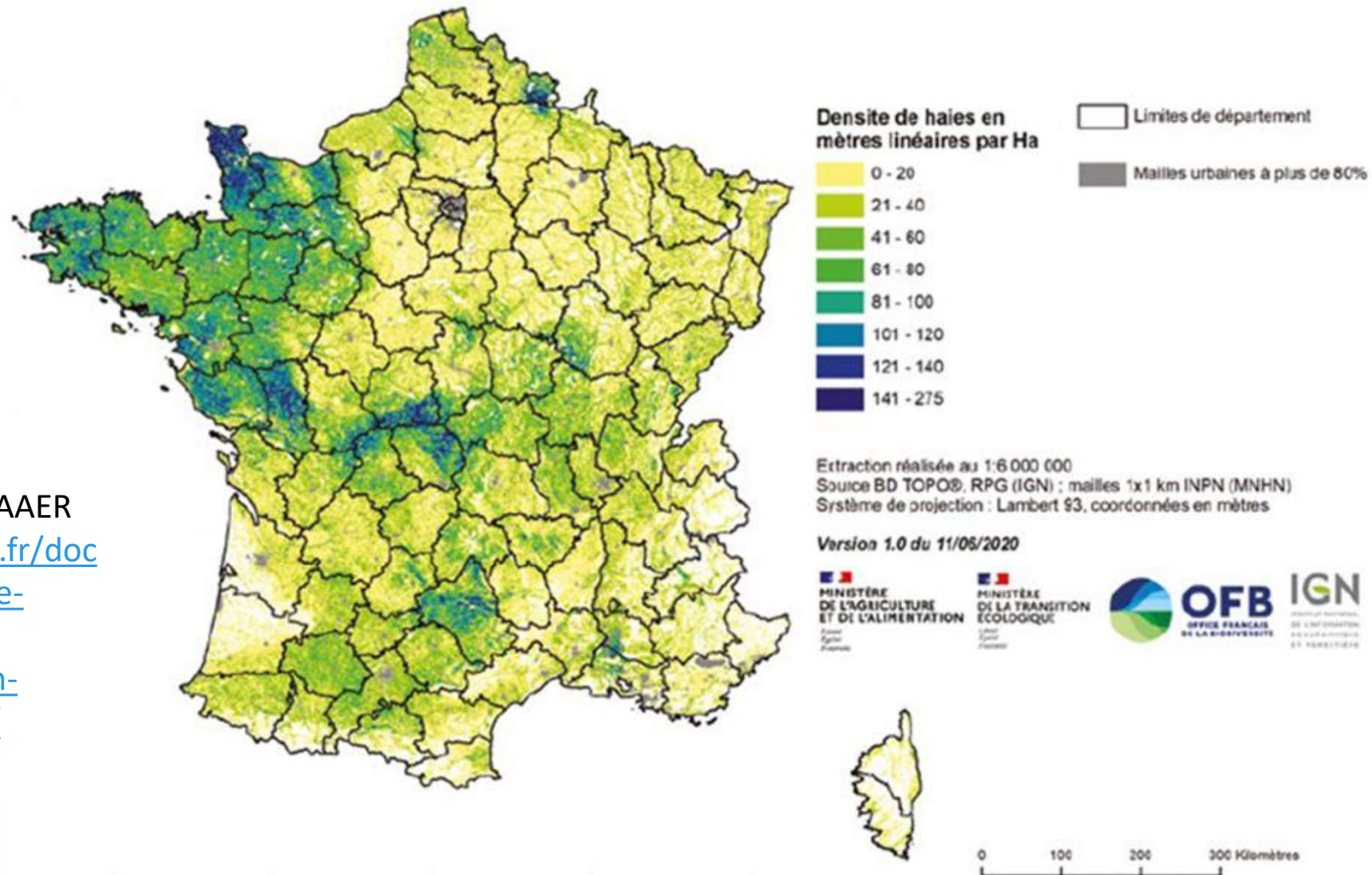
Source : Coat Nerzh Breizh

Le maintien du bocage est l'affaire de tous.
Coat Nerzh Breizh participe à la valorisation
du bois agricole dans des conditions
économiques équitables.



Une grande diversité de valorisation

Densité de haies par hectare selon le dispositif de suivi des bocages



Source : CGAAER
<https://cibe.fr/documents/haie-levier-de-planification-ecologique/>

Pourquoi s'intéresse-t-on au bocage ?

Perte de 1,5% de linéaire par an

Rapport du CGAAER : La haie, levier de la planification écologique, Avril 2023

« Depuis les épisodes de remembrements apparus à partir de 1945, 70 % des haies présentes au début du vingtième siècle auraient disparu soit 1,4 million de kilomètres de haies (Pointereau, 2002). »

« Selon une estimation de l'AFAC Agroforesteries et de SOLAGRO, la perte annuelle moyenne de 10 400 km/an entre 2006 et 2014 est passée à 23 571 km/an entre 2017 à 2021, malgré une politique de plantation d'environ 3 000 km/an. »

Disparités selon les régions

En Bretagne : bilan de Breizh Bocage 2...

6000 km plantés, 6000 km arrachés... On a stoppé l'érosion

Les causes de l'érosion

Perte d'intérêt économique

Évolution du métier d'agriculteur : spécialisation, attrait technologique, prix du fuel, manque de temps...

→ *Travaux d'amélioration/création* :

Plantations : de **-7 à -16 €/m** (aides publiques possibles non déduites)

Travaux sylvicoles, entretiens divers (balivages, tailles...) : **à évaluer au cas par cas**

+

→ *Travaux d'entretien* :

Eparage annuel + lamier (tous les 5 à 8 ans) : de **-388 €/km/an à -687€/km/an**

OU

Elagage/Abattage en gestion durable du bois : **- 250 à -300 € /km/an**

Valorisation du bois : *exemple d'une vente de bois déchiqueté* : **+ 400 €/km/an**

(Source GIEE énergie – Manche – 2020, FCNO, ETA, Travaux PRDAR RESP'HAIES 2022)

Les causes de l'érosion

Une réglementation encore peu appliquée, pas très lisible

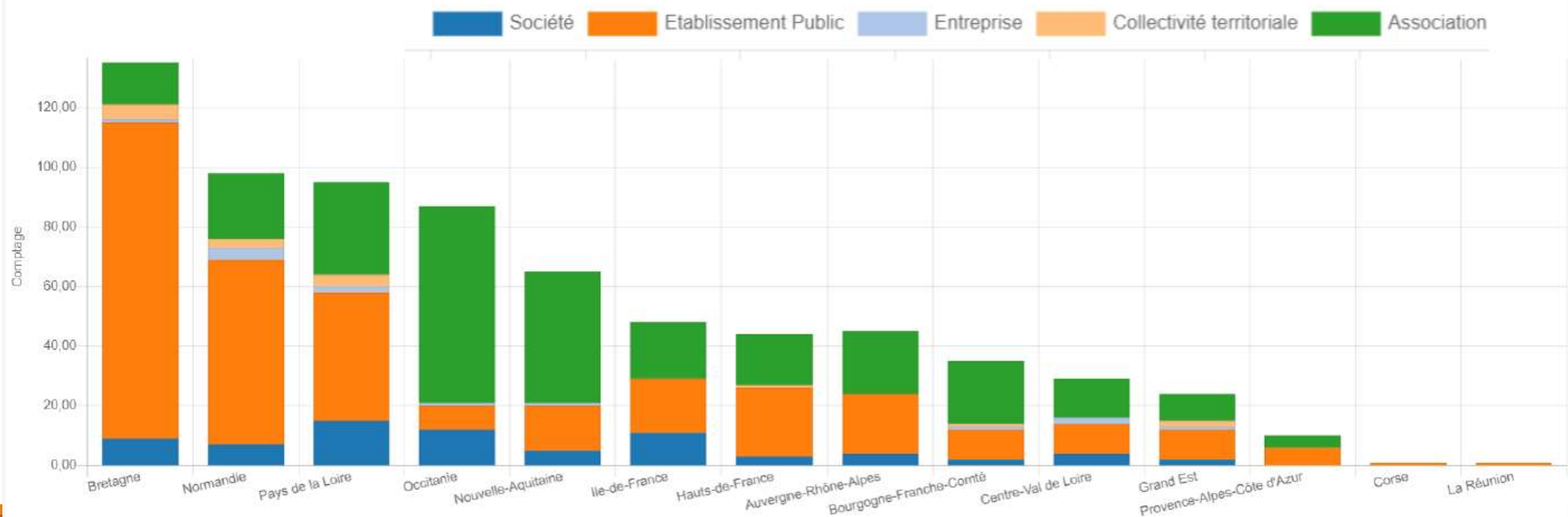
car éparpillée en plusieurs endroits : Code de l'Urbanisme, Code de l'Environnement, PAC, ...

Pas encore assez de contrôles...

Quelques cas d'amendes pour infraction en 2023 : non respect des dates (15 mars au 15 août)

Des interlocuteurs multiples, aux fonctions parcellaires, inégalement répartis sur les territoires...

Répartition régionale des acteurs du développement de l'arbre et la haie :



Quelles spécificités de cette ressource et de sa récolte pour l'énergie ?

1. Les faibles densité de volumes au km font augmenter le cout de revient de cette matière. On parle de 7 à 15 t par km en Bretagne sur une haie mature.
2. Sa gestion durable peut entrainer d'autres surcoûts (reprises à la tronçonneuse, grimpe pour élagage, ...) mais est génératrice de plus de volume à long terme et d'une meilleure qualité de plaquettes pour le bois énergie (par opposition à l'utilisation du lamier par ex)
3. Les aprioris négatifs sur la qualité du bois bocager comme combustible bois déchiqueté ne sont pas confirmés par l'étude CIBE 2022.
4. Pertes de production si le choix du criblage doit être fait : ajoute au surcoût ! Donc bien concevoir le système de convoyage pour éviter cet écueil !

Etude CIBE 2022 sur la qualité

Définition du Bois bocager : Les bois bocagers sont issus de l'entretien des haies, ce sont des clôtures faites d'arbres et d'arbustes alignés, plantés parfois sur talus, se composent normalement de trois strates (arborescente, arbustive et herbacée), source ADEME

Campagne d'analyses

- 14 échantillons répartis ouest/sud en comparaison avec base de données Fibois Ardèche Drome (273)

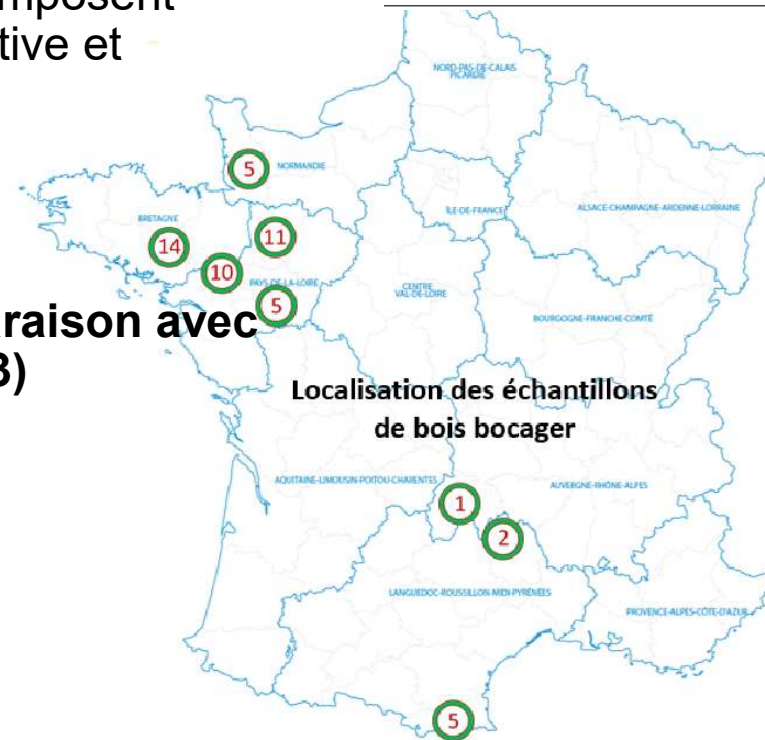
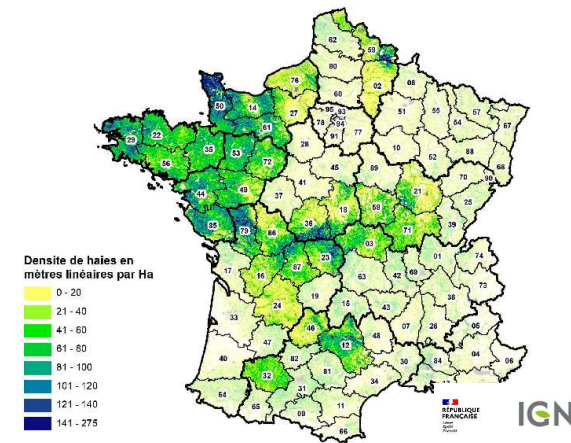


Figure 1 : Bord de culture ⁴



Figure 2 : bord de cours d'eau ⁴



Figure 3 : bord de Prairie ⁴

Principaux enseignements - synthèse

**Globalement, il n y a pas d'écart significatif comparé aux plaquettes forestières
→ Le bois bocager n'est pas une problématique sous condition de respecter certaines recommandations.**

Les principales spécificités sont :

- Masse volumique plus lourde
- Des produits potentiellement plus fins (P16 – P31)
- Des taux de cendres légèrement plus haut (environ 2%)
- Une proportion de silice plus élevée pouvant entraîner des problématiques de mâchefer lors de mauvaise combustion
- Un taux de soufre et azote plus élevé compte tenu de la forte proportion de branches.

De ce fait, il ne ressort pas de recommandations particulières, autres que celles préconisées sur les autres combustibles.

Des analyses peuvent cependant être entreprises pour caractériser le produit via des analyses afin d'adapter la conduite des installations.

Référentiel PEFC (arbre hors forêt) & Label Haie : quelles complémentarités ?

LABEL HAIE

Porté par l'AFAC-Agroforesterie <https://afac-agroforesteries.fr/>

8 AFAC Régionales : Occitanie, Pays de la Loire, Normandie, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté.
<https://labelhaie.fr/personnes-ressources-qualifiees/>

Label Haie : Objectifs = faire de la gestion durable de la haie un atelier de production de la ferme

- 3 niveaux et 10 ans pour atteindre le 3^e. Le niveau 2 concerne l'approche sylvicole (6 ans pour l'atteindre).
- L'évolution est obligatoire



Référentiel PEFC (arbre hors forêt) & Label Haie : quelles complémentarités ?

LABEL HAIE DURABLE : Construite par les agriculteurs pour les agriculteurs (ou collectivités pour gestion des bords de route).

- 2 cahiers des charges : un « Gestionnaire » et un « Distributeur »
- Notion de responsabilité repose essentiellement sur l'agri
- Un fonctionnement possible en multi-site (OCG) ou en individuel
- S'appuie sur le PGDH (Plan de Gestion Durable des Haies)
- L'entreprise soumise au cahier des charges « distributeur » doit respecter :
 - 1 m³ = 1km en ratio (entre chantier et plateforme + entre PF et chaufferie = 2km/m³)
 - L'achat doit couvrir les frais de l'agriculteur a minima : notion d'équité
- Logiciel possible pour la traçabilité de la matière

Référentiel PEFC (arbre hors forêt) & Label Haie : quelles complémentarités ?



PEFC

- Proposé par PEFC international.
- Objectif = accompagner la profession dans la gestion durable du bocage (= arbre agricole) et chercher à toucher un large public.
- Démarche de progression collective : discussion avec les différentes parties prenantes lors des révisions de cahier des charges, évolutions des niveaux d'exigences à ces étapes.
- Pas de choix à faire entre forêt et bocage : l'ensemble des référentiels est applicable par la même entreprise.
- le référentiel est applicable que le gestionnaire du linéaire (agriculteur) soit certifié ou non. Par contre le bois issu de ce chantier ne sera certifié que si le gestionnaire est certifié.
- les modalités d'entrée dans la démarche sont les mêmes que pour la forêt. L'agri doit avoir un plan de gestion (le pendant agricole du PSG).
- Les volumes certifiés peuvent être mis en commun (forêt + bocage) mais pas recommandé si on veut répondre aux exigences des cahiers des charges d'appro imposés par l'Ademe (% certifié bocage compté séparément du % certifié forêt).

En annexe

Support du groupe de travail 3 « Concertation pour un pacte en faveur de la haie » du CGAAER
du 3 juillet 2023

Merci !

Nathalie Brac de la Perrière

06.20.19.51.72 / nathalie.brac@fiboisbretagne.fr

